

Québec, le 18 février 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/19-397

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir tout document permettant de connaître le nombre d'élèves présentement inscrits dans un programme de maternelle 4 ans, dans les réseaux d'enseignement anglophone et francophone, ainsi que la proportion des jeunes de cet âge faisant partie de chacun des réseaux.

Vous trouverez en annexe un document qui présente les données de l'année scolaire 2019-2020 pour chacune des commissions scolaires. Il est à noter que ce sont des données provisoires. Vous trouverez également un document qui présente les données de l'année scolaire 2018-2019, selon le statut linguistique. Ces données représentent les élèves en maternelle 4 ans à temps plein, à demi-temps, les classes multiâges et l'animation Passe-Partout.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 3

Effectif au préscolaire 4 et 5 ans selon le type de fréquentation, données provisoires (bilan 1) de l'année scolaire 2019-2020, sexes réunis

DONNÉES EN DATE DU 2019-11-07.

Année scolaire	Code CS	Nom CS	Maternelle 4 ans temps-plein	Maternelle 4 ans demi-temps
2019-2020	689000	CS du Littoral	21	6
2019-2020	711000	CS des Monts-et-Marées	112	0
2019-2020	712000	CS des Phares	84	3
2019-2020	713000	CS du Fleuve-et-des-Lacs	50	83
2019-2020	714000	CS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	106	8
2019-2020	721000	CS du Pays-des-Bleuets	67	0
2019-2020	722000	CS du Lac-Saint-Jean	94	0
2019-2020	723000	CS des Rives-du-Saguenay	196	0
2019-2020	724000	CS De La Jonquière	59	12
2019-2020	731000	CS de Charlevoix	31	0
2019-2020	732000	CS de la Capitale	223	0
2019-2020	733000	CS des Découvreurs	75	0
2019-2020	734000	CS des Premières-Seigneuries	62	1
2019-2020	735000	CS de Portneuf	50	24
2019-2020	741000	CS du Chemin-du-Roy	243	33
2019-2020	742000	CS de l'Énergie	152	0
2019-2020	751000	CS des Hauts-Cantons	38	0
2019-2020	752000	CS de la Région-de-Sherbrooke	75	0
2019-2020	753000	CS des Sommets	70	5
2019-2020	759000	CS crie	0	290
2019-2020	761000	CS de la Pointe-de-l'Île	323	0
2019-2020	762000	CS de Montréal	362	840
2019-2020	763000	CS Marguerite-Bourgeoys	312	0
2019-2020	769000	CS Kativik	0	0
2019-2020	771000	CS des Draveurs	91	0
2019-2020	772000	CS des Portages-de-l'Outaouais	108	0
2019-2020	773000	CS au Coeur-des-Vallées	62	0
2019-2020	774000	CS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	78	0
2019-2020	781000	CS du Lac-Témiscamingue	27	0
2019-2020	782000	CS de Rouyn-Noranda	73	13
2019-2020	783000	CS Harricana	59	0
2019-2020	784000	CS de l'Or-et-des-Bois	82	3
2019-2020	785000	CS du Lac-Abitibi	81	0
2019-2020	791000	CS de l'Estuaire	47	13
2019-2020	792000	CS du Fer	45	0
2019-2020	793000	CS de la Moyenne-Côte-Nord	25	18
2019-2020	801000	CS de la Baie-James	0	12
2019-2020	811000	CS des Îles	15	0
2019-2020	812000	CS des Chic-Chocs	95	3
2019-2020	813000	CS René-Lévesque	117	0
2019-2020	821000	CS de la Côte-du-Sud	69	0
2019-2020	822000	CS des Appalaches	61	0
2019-2020	823000	CS de la Beauce-Étchemin	152	0
2019-2020	824000	CS des Navigateurs	53	0
2019-2020	831000	CS de Laval	59	41

2019-2020	841000	CS des Affluents	66	4
2019-2020	842000	CS des Samares	179	15
2019-2020	851000	CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	98	35
2019-2020	852000	CS de la Rivière-du-Nord	51	13
2019-2020	853000	CS des Laurentides	73	29
2019-2020	854000	CS Pierre-Neveu	53	0
2019-2020	861000	CS de Sorel-Tracy	18	0
2019-2020	862000	CS de Saint-Hyacinthe	182	0
2019-2020	863000	CS des Hautes-Rivières	121	49
2019-2020	864000	CS Marie-Victorin	103	44
2019-2020	865000	CS des Patriotes	57	18
2019-2020	866000	CS du Val-des-Cerfs	56	0
2019-2020	867000	CS des Grandes-Seigneuries	99	39
2019-2020	868000	CS de la Vallée-des-Tisserands	109	16
2019-2020	869000	CS des Trois-Lacs	50	4
2019-2020	871000	CS de la Riveraine	58	0
2019-2020	872000	CS des Bois-Francs	75	1
2019-2020	873000	CS des Chênes	55	14
2019-2020	881000	CS Central Québec	29	0
2019-2020	882000	CS Eastern Shores	44	0
2019-2020	883000	CS Eastern Townships	90	6
2019-2020	884000	CS Riverside	95	0
2019-2020	885000	CS Sir-Wilfrid-Laurier	200	0
2019-2020	886000	CS Western Québec	102	0
2019-2020	887000	CS English-Montréal	365	79
2019-2020	888000	CS Lester-B.-Pearson	170	0
2019-2020	889000	CS New Frontiers	167	0
2019-2020	GOUVRN	Gouvernemental	0	17
2019-2020	PRIVES	Privé	33	0

Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, portail informationnel, système Charlemagne, données au 2019-11-07.

Effectif de la maternelle 4 ans en formation générale des jeunes, au réseau public, selon le statut linguistique de la commission scolaire, 2018-2019 ^(p)

Statut linguistique CS	2018-2019 ^(p)
Francophone	16 596
Anglophone	1 022
Total général	17 618

Répartition de l'effectif de la maternelle 4 ans en formation générale des jeunes, au réseau public, selon le statut linguistique de la commission scolaire, 2018-2019 ^(p)

Statut linguistique CS	2018-2019 ^(p)
Francophone	94,2%
Anglophone	5,8%
Total général	100,0%

(p): les données 2018-2019 sont provisoires

Source: MEES, TSEP, DGSEG, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2019-01-24.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).